

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marchés sur appel d'offres ouvert pour la surveillance d'édifices, espaces communaux et activités municipales pour 2018, 2019 et 2020

P.J. : 1 projet de délibération

La Ville s'est engagée dans une politique d'optimisation de sa dépense publique en matière de prestations de gardiennage en dimensionnant la commande aux besoins réels actuels tout en préservant la qualité du service public.

Une étude a permis d'identifier les mesures d'amélioration de la gestion de ce poste de charges, notamment la nécessité d'un regroupement des dépenses dans un seul marché dans un cadre organisé de gestion. Ce travail se traduit depuis le 1^{er} janvier 2018 par la mise en œuvre d'une centralisation de gestion technique et budgétaire, par une sécurisation juridique des marchés, par un ajustement du besoin à la juste mesure du risque et par la massification de la commande publique. Ainsi, il est estimé que cette stratégie permettra un gain de 32.000.000 F/CFP par rapport à l'année 2017.

Il est donc proposé de réunir la totalité des besoins en matière de surveillance-gardiennage au sein d'un marché unique, c'est-à-dire l'ensemble des prestations nécessaires pour la protection et la préservation des bâtiments et des équipements municipaux mais également l'ensemble des interventions réalisées dans le cadre des animations, des cérémonies ou des événements culturels, sportifs ou festifs de la Ville.

Les sociétés qui seront retenues devront être en mesure de proposer des services ayant pour objet la surveillance et le gardiennage des biens meubles ou immeubles.

Aussi pour assurer ces prestations, il convient, de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert, décomposé en plusieurs lots, pour la surveillance et le gardiennage des lieux ou des activités suivants :

- Lot n° 01 : Gardiennage de l'Atelier Technique Municipal, Théâtre de l'Ile, Centre d'Art, Maisons de Quartier, Maison Célières, Musée de la Ville, Maison Higginson et l'Ex-Etat-Major
- Lot n° 02 : Rondes, ouvertures et fermetures dans divers espaces verts municipaux et à la Piscine Municipale Jacques Mouren
- Lot n° 03 : Gardiennage de l'Hôtel de Ville et de l'Annexe Ferry
- Lot n° 04 : Gardiennage de la Médiathèque de la Presqu'Île de Kaméré, de la Médiathèque de la Rivière-Salée et du Pôle de Services Publics
- Lot n° 05 : Rondes dans des écoles municipales avec possibilité de gardiennages

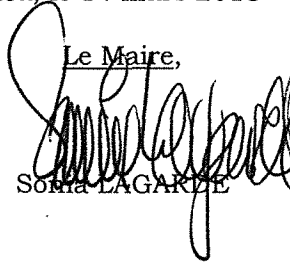
- Lot n° 06 : Surveillance du skate-parc – pump-track Fabrice Harbulot, de la Plaine de Sainte-Marie et du Marché Municipal
- Lot n° 07 : Gardiennage des activités municipales
- Lot n° 08 : Surveillance des cimetières du 4^{ème} Km, 5^{ème} Km et du parking Banian

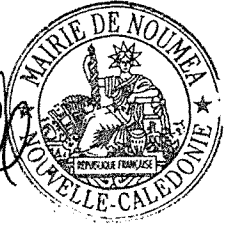
Le montant des prestations est estimé à 80.000.000 F/CFP T.T.C. par année pleine.

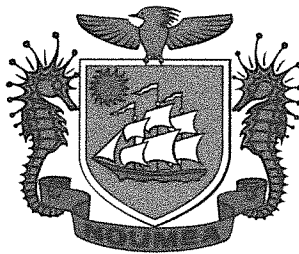
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer les marchés correspondants avec les soumissionnaires qui auront été proposés par la Commission d'Appel d'Offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Janine BAJON		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Sabine KAGY
Nombre de présents	:	35	M.	Pierre FAIRBANK	M.	André WAMO
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (14 procurations)	:	49	M.	Christophe OBLED	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Sonia BACKES
			Mme	Laurène CASSAGNE	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature de marchés sur appel d'offres ouvert pour la surveillance d'édifices, espaces communaux et activités municipales pour 2018, 2019 et 2020

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **- 3 AVR. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/33 du 14 mars 2018,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 20 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer, pour une durée d'une année, reconductible deux fois, les marchés sur appel d'offres ouvert à intervenir avec les soumissionnaires qui auront été proposés par la Commission d'Appel d'Offres pour la surveillance des lots suivants :

- Lot n° 01 : Gardiennage de l'Atelier Technique Municipal, Théâtre de l'Ile, Centre d'Art, Maisons de Quartier, Maison Célières, Musée de la Ville, Maison Higginson et l'Ex-Etat-Major
- Lot n° 02 : Rondes, ouvertures et fermetures dans divers espaces verts municipaux et à la Piscine Municipale Jacques Mouren
- Lot n° 03 : Gardiennage de l'Hôtel de Ville et de l'Annexe Ferry
- Lot n° 04 : Gardiennage de la Médiathèque de la Presqu'Île de Kaméré, de la Médiathèque de la Rivière-Salée et du Pôle de Services Publics
- Lot n° 05 : Rondes dans des écoles municipales avec possibilité de gardiennages
- Lot n° 06 : Surveillance du skate-parc – pump-track Fabrice Harbulot, de la Plaine de Sainte-Marie et du Marché Municipal
- Lot n° 07 : Gardiennage des activités municipales
- Lot n° 08 : Surveillance des cimetières du 4^{ème} Km, 5^{ème} Km et du parking Banian

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre les diverses prestations de gardiennage des édifices, espaces communaux et activités municipales pour les années 2018 à 2020.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 80.000.000 F/CFP T.T.C. par année sous réserve que les prestations des lots mentionnées ci-dessus ne fassent pas l'objet de modifications.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

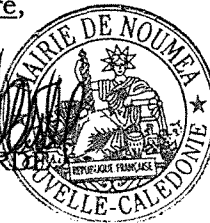
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

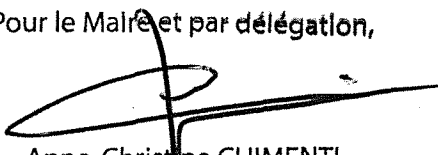
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.A.C.P.	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le
et / - publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ